

«L'internement des requérants est une atteinte grave aux droits humains»

Pour Martine Brunschwиг Graf, l'idée proposée par l'UDC d'interner des requérants est irrecevable et inutile

Pas question d'exclure de la procédure d'asile les requérants d'asile criminels ni de les placer, avec les récalcitrants, dans des centres d'internement. Hier, la réponse du Conseil fédéral aux nouvelles propositions de l'UDC a été cinglante. «Ce type de mesure n'est pas possible dans un Etat de droit», a commenté le gouvernement. Un avis partagé par la présidente de la Commission contre le racisme, Martine Brunschwиг Graf. Interview.

Pourquoi l'internement des requérants criminels et récalcitrants n'apporterait-il rien?

La Suisse possède déjà un dispositif pour criminels, des prisons destinées à des gens qui ne sont de toute façon pas censés se balader dehors. Je ne vois pas ce que l'internement apporterait de plus. Ensuite, cette proposition englobe aussi les demandeurs d'asile qui refusent de rentrer chez eux. Ici encore, nous possédons des dispositifs, comme les renvois forcés. Mais le problème avec les récalcitrants, c'est que, pour la majorité d'entre eux, la Suisse ne possède pas les accords de réadmission nécessaires pour les réexpédier dans leur pays. Qu'advient-il d'eux, avec cette solution? Va-t-on les laisser enfermés indéfiniment, sans perspectives de sortir, vu



Martine Brunschwиг Graf, présidente de la Commission contre le racisme. PATRICK MARTIN

qu'il est impossible de les renvoyer? Ces gens n'ont pourtant tué personne! Une privation de liberté est loin d'être anodine. C'est une atteinte grave aux droits humains.

Quelle solution préconisez-vous alors que les centres d'accueil débordent?

La priorité est de s'occuper de ces accords de réadmission et de l'accélération des procédures, qui sont extrêmement longues. On peut comprendre qu'une personne qui est restée 4 ou 5 ans en Suisse n'ait plus envie de repartir. Cela n'en fait pas un criminel pour autant.

Liberté de mouvement limitée, aide d'urgence pour tous, puis internement... Pourquoi cette déferlante de propositions contraignantes?

Le discours des autorités est problématique. Elles sont tellement

pressées de trouver une solution, de répondre à l'exaspération des gens, qu'elles entrent dans la spirale du durcissement. Mais serrer la vis ne porte pas ses fruits. Je m'étais d'ailleurs opposée au dernier durcissement de la loi. J'ai prévenu que les gens allaient être déçus, car les expériences passées ont démontré que ce n'était pas efficace pour enrayer le flot d'immigrés. Et c'est effectivement ce qui s'est produit. Mais il est vrai que le mécontentement est réel. Les gens ont l'impression que les autorités ne parviennent pas à gérer la situation. Le problème, c'est que l'on a procédé à des économies de moyens pendant une période où les demandes avaient diminué. Aujourd'hui, avec cette nouvelle affluence de dossiers, le Tribunal administratif fédéral n'a plus les moyens de les traiter dans un délai raisonnable.

La faute aux discours de l'UDC?

Je ne vais chercher des poux à personne. Je dis juste que les accords de réadmission ont été longtemps mis de côté. C'est effectivement moins sexy de parler aux gens d'accélération de procédure et accords de réadmission plutôt que de durcissement. Mais je tiens à rappeler que, contrairement aux discours dominant, ces réfugiés, économiques ou non, ne viennent pas de gaîté de cœur. Ils viennent en Suisse trouver une autre vie, et malheureusement, nous n'avons pas la capacité de tous les accueillir. Il s'agit cependant de les traiter avec dignité et respect, quelle que soit l'issue de la procédure. **Lucie Monnat**